



# L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales  
de l'Union Départementale

CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

11 décembre 2019

**RÉSISTANCE**  
**OUVRIÈRE**



**Suite aux annonces d'Édouard Philippe,  
plus que jamais  
ancrons la grève  
pour le retrait !**

## ÉDITO

par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique  
et Claire Compain, présidente de l'Union départementale des Retraités CGT-FO de Loire-Atlantique.

Nous réagissons « à chaud » à l'intervention du 1<sup>er</sup> ministre ce midi, qui a confirmé la fin des 42 régimes, dont le régime général, les retraites complémentaires, le code des pensions civiles et militaires (fonctionnaires d'État) et la CNRACL (Hospitaliers et territoriaux). Sous la pression de la formidable mobilisation, Il a tenté de rassurer mais dans la réalité et pour l'essentiel, il maintient l'intégralité de son projet.

Sans balayer toutes les questions évoquées, nous allons revenir sur un certain nombre de points :

### ► Sur la gouvernance du système :

Le 1<sup>er</sup> ministre a indiqué que les organisations syndicales et le

patronat auraient dès 2021 « la gouvernance du système sous le contrôle du parlement » et fixeraient la valeur du point dans le cadre d'une trajectoire « d'un maintien à l'équilibre financier du système ». Ce que l'on demande là aux organisations syndicales, c'est de définir la valeur du point en fonction d'un budget déjà établi par le gouvernement par les lois de financement. Contrairement à ce que déclare le 1<sup>er</sup> ministre, c'est le contraire de la philosophie des ordonnances de 1945, qui, en particulier, confiaient la gestion pleine et entière de la sécurité sociale aux représentants des assurés sociaux, indépendamment de l'État. Là, on demande aux syndicats non pas de définir les prestations comme en 1945, mais de faire le sale boulot.

(suite Page 2)

## ÉDITO (suite)



### ► Sur les femmes :

Le 1<sup>er</sup> ministre ment. Les femmes seraient au contraire les grandes perdantes du régime universel par points. Avec les carrières hachées et les temps partiels etc., les femmes auraient forcément moins de points et donc moins de pensions. Aujourd'hui, une femme qui travaille dans le privé, qui commence à travailler à 22 ans et qui a deux enfants, peut partir à taux plein à 62 ans malgré des périodes de chômage et de maladie. Demain, ça sera au mieux 64 ans. Quant aux périodes de chômage et de maladie, on ne connaît toujours pas les modalités prises en compte. Concernant le fameux « bonus » de 5 % attribué par enfant, une étude récente de l'Institut de la Protection Sociale souligne même les conséquences pour les femmes qui dépendent du régime général (majoration actuelle de 8 trimestres par enfant) : une perte de pension de 9,09% pour les mères d'un enfant, de 17,21% si elles ont deux enfants.

### ► Sur la réversion :

Un fonctionnaire bénéficie de la pension de réversion sans condition d'âge. Delevoye prévoyait au mieux 62 ans. Delevoye excluait les « divorcés » du bénéfice de cette pension. Sur ces deux questions le 1<sup>er</sup> ministre est resté silencieux.

### ► Sur la pension de 1000 € :

Précisons aujourd'hui qu'un salarié du privé au Smic pendant toute sa carrière (aujourd'hui 166 trimestres) perçoit plus de 1000€ avec sa complémentaire. Où est le progrès ?

### ► Sur l'âge d'équilibre à 64 ans :

En clair, c'est le recul de l'âge de la retraite à 64 ans. Que deviennent les 47 % de salariés qui ne sont plus en activité au moment de partir en retraite actuellement (malades, invalides ou chômeurs) ? Demain, la Caisse primaire ou Pôle emploi vont-ils payer les prestations au-delà de 62 ans ? Le 1<sup>er</sup> ministre n'a par ailleurs pas fixé le niveau du malus de 62 à 64 ans, laissant le soin aux organisations syndicales de le décider.

### ► Pour les fonctionnaires hospitaliers :

Ce serait la remise en cause des droits actuels dans le cadre de la CNRACL. En clair, pour les aides-soignants, les auxiliaires de puéricultures, les ASH, les infirmières de catégorie B, les buandiers, etc., c'est la remise en cause de la catégorie active qui est liée aujourd'hui à la notion de corps (quelle que soit l'affectation). C'est une nouvelle atteinte au statut général et aux statuts particuliers ouvrant la porte dans la fonction publique à l'individualisation avec l'instauration du « compte professionnel de prévention » du secteur privé, notamment aux infirmier(e)s qui travaillent de nuit. Cette mesure pourrait permettre de partir « 2 ans plus tôt » au lieu de 5 ans aujourd'hui avec la catégorie active et s'oppose à la revendication des soignants et des infirmières qui exigent le maintien et l'extension de la catégorie active. Rappelons, que la fonction publique hospitalière (FPH) est le premier versant concerné par les emplois en catégorie active, dont 80 % d'agents hospitaliers femmes occupant un poste de catégorie C.

### ► Pour les enseignants :

Le 1<sup>er</sup> ministre a déclaré que les enseignants seraient revalorisés pour leur permettre de ne pas voir leur pension réduite. Par quel miracle ? Il faudrait avant la fin du quinquennat revaloriser les traitements des professeurs de 40 % pour y arriver. Qui peut le croire ? De plus, le 1<sup>er</sup> ministre indique déjà que la contrepartie de cet effort est pour les enseignants qu'ils acceptent « de repenser le métier » !

Au-delà des décalages dans le temps, la mise en application se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les nouveaux entrants sur le marché du travail. Et le 1<sup>er</sup> ministre a précisé : à cette date, « la réforme sera alors irréversible ». Concernant les « régimes spéciaux », rien de précis n'a été annoncé, en particulier concernant les bonifications de départ à la retraite. Dans ces conditions, chacun comprendra qu'il est plus que jamais nécessaire d'ancrer la grève pour obtenir le retrait du projet gouvernemental.

# Après le 5 décembre, la reconduction de la grève à Ancenis dans la métallurgie

Entretien avec Serge Richard, syndicaliste de la Métallurgie **FO** TOYOTA à Ancenis

■ *Après la journée de grève nationale interprofessionnelle du 5 décembre, peux-tu nous faire un bilan dans ton secteur ?*

**Serge Richard** : Nous avons préparé cette mobilisation bien en amont en nous inscrivant assez rapidement dans l'appel à la grève à compter du 5 décembre décidé par les personnels de la RATP. Dès le 22 novembre, nous avons obtenu avec la CGT un appel commun pour une journée de grève le 5 décembre et la convocation d'une assemblée générale le vendredi 6 au matin afin d'envisager, avec les salariés, une éventuelle reconduction du mouvement.

Chez **TOYOTA**, la grève du 5 a été bien suivie en particulier dans les ateliers où environ 70 % des salariés ont stoppé le travail. La Direction a d'ailleurs perdu une trentaine de chariots sur une production journalière de 43.

Chez **MANITOU**, l'entreprise voisine où nous sommes également bien implantés, l'appel de nos camarades a été suivi à 70 % dans l'atelier de mécano-soudure et à 35 % au montage.

■ *Comment la reconduction de la grève a-t-elle été décidée ?*

**Serge Richard** : Comme je l'ai souligné au début, nos organisations syndicales FO et CGT chez TOYOTA ont compris très tôt que la grève reconductible était indispensable pour faire reculer le gouvernement sur son projet de retraite par points. C'est dans ce sens que nous avons programmé une AG le vendredi 6 décembre à l'embauche.



Nous avons mis au vote cette proposition. Les 70 présents l'ont validée à l'unanimité.

La même stratégie a été mise en place chez MANITOU et nous avons obtenu le même résultat. Les 150 salariés présents en AG le vendredi matin ont voté à l'unanimité des débrayages tous les jours sur la plage horaire 11h00-15h00, ceci pour permettre aux 2x8 du matin et de l'après-midi de débrayer 2h00 en fin ou en début de poste. Les salariés de journée sont libres de débrayer 2h00 sur ce créneau.

■ *Quelles actions allez-vous mener pendant ces débrayages ?*

**Serge Richard** : Nous allons bien sûr participer aux manifestations des 10 et 12 décembre mais le principal enjeu est le développement de la grève sur le Pays d'Ancenis. Nous allons donc tracter dans les entreprises et essayer de rentrer en contact avec les salariés qui, pour l'instant, sont restés en dehors de la mobilisation.

**« Nous allons donc tracter dans les entreprises et essayer de rentrer en contact avec les salariés qui, pour l'instant, sont restés en dehors de la mobilisation. »**

Pourquoi ne pas organiser également une action avec les

salariés de la Fonction Publique et plus particulièrement les enseignants qui étaient très fortement mobilisés le 5 décembre ?

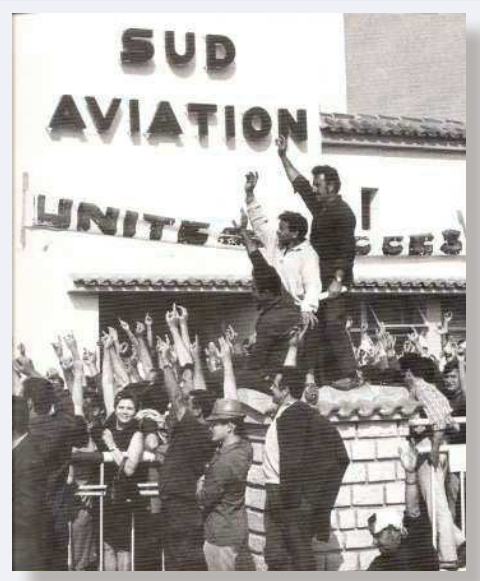
# Contribution à la discussion

**L**a construction et la généralisation de la grève posent la question essentielle du contrôle de celle-ci par les grévistes eux-mêmes, donc la nécessité des comités de grève à tous les niveaux, intégrant les organisations syndicales engagées dans la bagarre revendicative et les représentants des grévistes, syndiqués comme non syndiqués.

Cette discussion existe par exemple dans l'enseignement où nombre de personnels, après le succès historique du 5 décembre, ont reconduit la grève. Les grévistes sont confrontés à des problèmes pratiques, notamment d'ordre matériel et financier, mais également dans leurs relations avec les parents d'élèves, les élèves et les autres secteurs en grève... Pour y répondre, on peut être tenté d'opposer les « AG décisionnelles »

aux comités de grève : mais qu'est-ce qu'une « AG décisionnelle » de grévistes sur le lieu de travail, sinon un comité de grève ? Et comment coordonner l'activité de comités de grève, sinon par l'élection de délégués, devant rendre compte de leurs mandats devant les grévistes, de manière impérative et révocable ?

L'Union départementale FO de Loire-Atlantique souhaite apporter une contribution à cette discussion, en publiant ici une longue citation du militant ouvrier Yvon Rocton qui, avec les grévistes de Sud-Aviation à Bouguenais, a mis en place un comité de grève dans l'usine en 1968. Il tire ici la signification du comité de grève, embryon de la réorganisation d'ensemble de la société. ■



## La signification du comité de grève

Yvon Rocton - Syndicaliste FO Sud-Aviation - 1968

« Les comités de grève expriment à un moment donné les aspirations globales de la classe ouvrière et manifestent l'évolution de la situation vers une dualité de pouvoir au sein de la société capitaliste. Il y a d'un côté l'État bourgeois représenté par l'ensemble de ses forces de répression : juridique, policière, etc., le gouvernement. De l'autre côté le comité de grève, c'est l'embryon du pouvoir ouvrier face à l'État capitaliste.

**« Le comité de grève, c'est l'embryon du pouvoir ouvrier face à l'État capitaliste. »**

Qu'est-ce qu'un piquet de grève ?

Ce n'est pas autre chose que le début de l'armement du prolétariat, c'est-à-dire un organe de combat, même si il n'a pas les fusils... Mais il protège les grévistes. Le comité de grève, s'il ne peut pas se substituer aux syndicats, tend à dépasser le cadre syndical pour poser plus largement le problème du pouvoir.

À partir du comité de grève se pose le problème d'une liaison. D'une liaison sur un double aspect. Sur le plan syndical, les organisations syndicales ne peuvent pas poser d'une manière générale les problèmes politiques fondamentaux. Le syndicat reste généralement au plan revendicatif même si, obligatoirement, il pose les problèmes politiques, mais il ne peut pas pousser cela jusqu'à son maximum, dans la mesure où le syndicat ne rassemble qu'une fraction de la classe ouvrière.

Le comité de grève en se développant, en se coordonnant, au niveau des localités, des quartiers, au niveau des départements,

puis au niveau national, crée une structure de l'état ouvrier embryonnaire au sein même de la société bourgeoise. C'est-à-dire qu'il pose le problème de savoir qui va être le maître dans le pays, de l'État capitaliste ou de la classe ouvrière.

De la même manière qu'à l'usine, le comité de grève et les piquets de grève posent le problème de savoir qui est le maître : le patron ou les ouvriers. Et aujourd'hui le fait même qu'on détienne

le patron à l'usine, c'est le problème de la dualité de pouvoir dans l'usine : qui doit être le maître ? Le patron ou les ouvriers ? À l'échelle nationale, le comité national de grève par exemple étant assis, étant structuré sur les comités de base à tous les échelons, c'est le problème de l'État ouvrier naissant qui tend à se développer, à s'organiser.

Ce matin, nous étions au comité de grève des enseignants et parents d'élèves de Rezé. Eh bien qu'est-ce qui a été discuté dans ce comité de grève ? Il a d'abord été discuté de la situation générale en fonction du référendum de De Gaulle. Il a été discuté de comment il fallait organiser la grève chez les instituteurs, organisation matérielle, etc. Il a été également discuté comment on peut aider les travailleurs en grève dans les usines pour que les enfants puissent aller dans les garderies. Par exemple, gardés

par les instituteurs. Comment on va aller voir les commerçants pour qu'ils puissent faire des crédits et qu'ils soient avec nous. Il y a toute une organisation de la vie économique qui passe entre les mains de la classe ouvrière. Il y a toujours cette volonté de pouvoir qui existe entre nous.

À ce stade, c'est toute une compréhension du mouvement qui se développe. De deux choses l'une : ou bien on considère que la grève qui rassemble aujourd'hui dix millions de travailleurs, c'est simplement une grève économique pour essayer de décrocher quelques milliers de francs... et l'on recommencera comme avant. Alors je dis, on commet une erreur politique fondamentale parce que ce que l'on aura gagné, on l'aura gagné, mais comme à chaque fois le patron nous le reprendra ; ou bien c'est autre chose.

Au stade actuel de la grève, on ne peut plus dire que c'est uniquement une grève économique, c'est une grève politique au sens large du terme. C'est-

à-dire qu'elle tend à remettre en cause la société dans laquelle on est, le régime gaulliste et l'ensemble de ses forces de répression... C'est comme cela, je pense, qu'il faut poser le problème du comité de grève, à savoir l'organisation de la classe pour répondre à cette question : qui est le maître aujourd'hui : les travailleurs ou les patrons ? » ■

**« Le comité de grève et les piquets de grève posent le problème de savoir qui est le maître : le patron ou les ouvriers ? »**